

Délibération N° 2024-11-22-MDC

Attribution d'une subvention exceptionnelle
à l'UNICEF pour les enfants du Liban et de
Gaza

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

Le Conseil Municipal	45
Membres en exercice	45
Présent.e.s ou représenté.e.s à la séance	44
Absent.e.s	1

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **quatorze novembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **7 novembre 2024**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, M. BRUNET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY ; M. KEITA, Mme TRANCART, M. FOURESTIER, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. BERTRAND ; Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme CACAIS-BARANGER

EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

Mme BENZIANE	a donné mandat à Mme NAIT-BAHLOUL
Mme BOUHADA	a donné mandat à M. GUENICHE
Mme CHARDIN	a donné mandat à M. MULLER
Mme MAFFRE-BOUCLET	a donné mandat à M. SEYE
M. CLERGET	a donné mandat à M. MALLERIN
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à M. ORJEBIN
M. MATHIEU	a donné mandat à M. BERTRAND
Mme INDJA	a donné mandat à Mme CAZALS
M. DE LA CROIX	a donné mandat à CHAMBRE-MARTIN

ABSENT.E.S

M.BEDOURET

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Philippe CORNELIS ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté

LE CONSEIL,

VU le budget de la Commune, le Code général des Collectivités territoriales notamment ses articles L.2121-29 et L.1115-1 alinéa 2,

CONSIDERANT que la situation humanitaire au Liban et dans la bande de Gaza est dramatique, en particulier pour les enfants.

CONSIDERANT l'appel au don porté par l'UNICEF au profit des enfants de ces zones de conflit et permettant de développer des actions d'urgence en matière de santé, d'accès à l'eau potable, de dotation de kits d'urgence et d'appui psychosocial.

CONSIDERANT que la Ville de Fontenay-sous-Bois, fidèle à sa tradition de solidarité et d'entraide, ne peut rester indifférente au sort des enfants au Proche-Orient.

CONSIDERANT que la Ville de Fontenay-sous-Bois souhaite s'engager en privilégiant des structures d'intervention disposant de savoir-faire spécifiques en matière d'aide humanitaire.

**Sur avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré**

À L'UNANIMITÉ

DECIDE

Article 1 : Le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'UNICEF pour venir en aide aux enfants du Liban et de Gaza.

Article 2 : L'inscription des crédits au budget 2024.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;

- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le19 NOV. 2024.....

Publication

le19 NOV. 2024.....

Notification

le

Certifié exécutoire

Le Maire,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire

